

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 16 JANVIER 2023 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2022
Séances extraordinaires du 13 décembre 2022 (budget et 2e séance extraordinaire)
- 3 Adoption de la liste des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de décembre 2022
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 PIIA Boisé du Ruisseau - 945, rue Bissonnette - Fermeture du balcon arrière en verrière 4 saisons
 - 7.2 PIIA Boisé du Ruisseau - 980, rue Bissonnette - Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
 - 7.3 Adoption du règlement numéro 563-12 amendant le règlement de permis et certificats 563
 - 7.4 Adoption du règlement numéro 594-4 modifiant le règlement 594 sur le Comité

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

consultatif d'urbanisme

- 7.5 Adoption du second projet de résolution / Modification d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) / 1580-1590, Place de la Samare / Construction de deux habitations multifamiliales de 16 logements
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 560-20
- 7.7 Adoption du règlement numéro 613-1
- 7.8 Adoption du règlement 635-1 modifiant le règlement numéro 635 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 7.9 Adoption du règlement 618-3 modifiant le règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Adoption du règlement numéro 646 sur les taxes et compensation pour l'année 2023
- 8.2 Adhésions pour l'année 2023
- 8.3 Adoption d'une politique sur la déconnexion
- 8.4 Offres de services en informatique
- 8.5 Collaboration au cahier de La Tribune pour le 40e anniversaire du Grand Prix Ski-doo de Valcourt
- 8.6 Formation / Conseillers nos 5 et 6
- 8.7 Autorisation de transferts budgétaires
- 8.8 Revente du lot numéro 4 961 074

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 Prêt du braséro / Course du Club de ski de fond jeunesse

10. LOISIRS

- 10.1 Embauche pour le service des loisirs
- 10.2 Offre de services pour la construction d'un jeu d'eau

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

- 11.1 Autorisation pour signataire à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 11.2 Certificat de paiement no 7 / Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker
- 11.3 Ordre de changement no OCA-17 / Directive en structure
- 11.4 Ordre de changement no OCA-18 / Modification en électrique
- 11.5 Ordre de changement no OCA-19 / Modification en structure
- 11.6 Ordre de changement no OCA-20 / Travaux en structure
- 11.7 Offre de services / Contrôle qualitatif des matériaux
- 11.8 Consigne élargie - Point de dépôt à la Ville de Valcourt
- 11.9 TECQ 2019-2023 / Version no 6
- 11.10 Signature d'une offre de services avec OUII Énergie
- 11.11 Autorisation de formation pour un employé des travaux publics

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Aucun

13. VARIA

13.1 Achat d'une nouvelle camionnette pour le Service des travaux publics

13.2 Demandes additionnelles du Club de ski de fond jeunesse

13.3 Mandat - Campagne de sensibilisation pour la diminution des GMR

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

001-23-01-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

002-23-01-16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 (BUDGET) soit accepté.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du 13 décembre 2022 soit accepté.

ADOPTÉE

003-23-01-16

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 11 janvier 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 620 612.99 \$ (six cent vingt mille six cent douze dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

_____.

ADOPTÉE

004-23-01-16

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREault ET RÉsOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

005-23-01-16

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 945, RUE BISSONNETTE - FERMETURE DU BALCON ARRIÈRE EN VERRIÈRE 4 SAISONS

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour fermer le balcon arrière en verrière 4 saisons du bâtiment principal isolée au 945, rue Bissonnette, dans la zone R-9 et assujettie au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE les travaux correspondent à l'agrandissement de la superficie habitable du bâtiment;

ATTENDU QUE l'agrandissement est prévu en utilisant le même revêtement Canexel que l'existant et qu'il y aura ajout de 4 fenêtres;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement s'harmonisent avec le style architectural de la maison;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREault, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉsOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal approuve les plans pour la fermeture du balcon arrière en verrière 4 saisons.

ADOPTÉE

006-23-01-16

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 980, RUE BISSONNETTE - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée, sur le lot actuel 4 961 068, à l'adresse civique 980, rue Bissonnette, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Bissonnette et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (avec sous-sol). La superficie au sol du bâtiment principal

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

projeté est d'environ 1800 pieds carrés (167,2 m²).

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement bois Mailbec (Canoxel), couleur bois de santal ainsi que d'un revêtement de maçonnerie de marque Permacon, type Lafitt Alto, couleur nuancé Gris Newport. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur noire.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 5 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur grise;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, un balcon couvert à l'arrière ainsi qu'un perron à l'avant.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché.

ADOPTÉE

007-23-01-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 563-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 563-12 amendant le règlement 563 de permis et certificats.

Ce règlement a pour objet de modifier l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour des travaux de mur de soutènement et permettre aux OBNL ayant une place d'affaires sur le territoire de la Ville de Valcourt de pouvoir réaliser une vente de garage gratuitement annuellement.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

008-23-01-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 594-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 594 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 594-4 modifiant le règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'ajouter des dispositions concernant l'étude d'un projet de démolition d'immeuble autre qu'un immeuble patrimonial.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

009-23-01-16 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION / MODIFICATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) / 1580-1590, PLACE DE LA SAMARE / CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 16 LOGEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement de zonage numéro 560 et que ce règlement est toujours en vigueur ;

ATTENDU QUE ledit règlement régit les usages et les normes applicables dans la zone résidentielle R-11 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 510 898 du cadastre du Québec, de forme irrégulière et d'une superficie importante, souhaite construire deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment ;

ATTENDU QUE l'usage d'habitation multifamiliale, en implantation isolée ou jumelée, est autorisé jusqu'à un maximum de 8 logements par habitation ;

ATTENDU QUE le projet de construction des deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment a été autorisé en vertu de la résolution 292-22-08-15;

ATTENDU QUE le promoteur apporte une modification à son projet de construction, afin que les douze (12) garages soient séparés dans deux bâtiments au lieu du seul bâtiment prévu initialement ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640 ;

ATTENDU QUE toute modification aux conditions d'un projet particulier doit faire l'objet de la procédure prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640;

ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement de plan d'urbanisme numéro 559 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

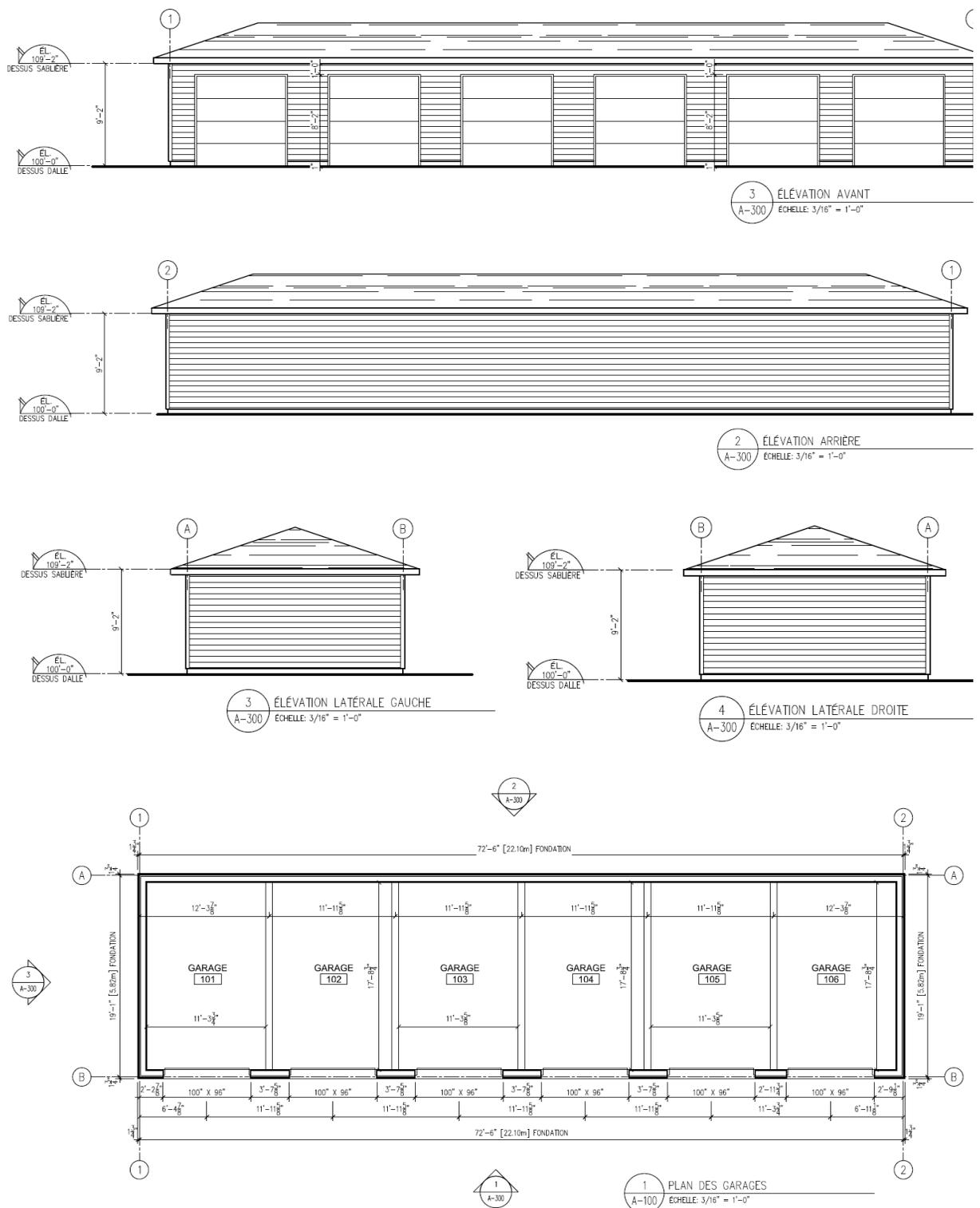
Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.

2. Que le conseil municipal permet, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640:

2.1. Que la condition 3.4 de la résolution 292-22-08-15 soit modifiée, afin de permettre que les douze (12) garages puissent être répartis en 2 bâtiments accessoires isolés.

Le texte de la condition 3.4 (résolution 292-22-08-15) est remplacé pour le texte suivant :
«3.4 Un maximum de douze (12) garages peuvent être construits sur le terrain, regroupés en un ou deux bâtiments de forme linéaire situés en cour avant à minimum de 3,0 m de la ligne avant. Une distance minimale de 3,0 m doit être maintenue entre les deux bâtiments.
»

Le tout tel que démontré aux esquisses préparées par la firme AZ Architecte sous le numéro de dossier AZ220323, version du 4 octobre 2022.



2.2 À permettre l'implantation de ces deux bâtiments selon l'étude d'implantation préparé (révisé) par la firme AZ Architecte sous le numéro de dossier AZ220323, en date du 4 octobre 2022 :



2.3 L'article 4.4 de la résolution 292-22-08-15 est remplacé pour le texte suivant :

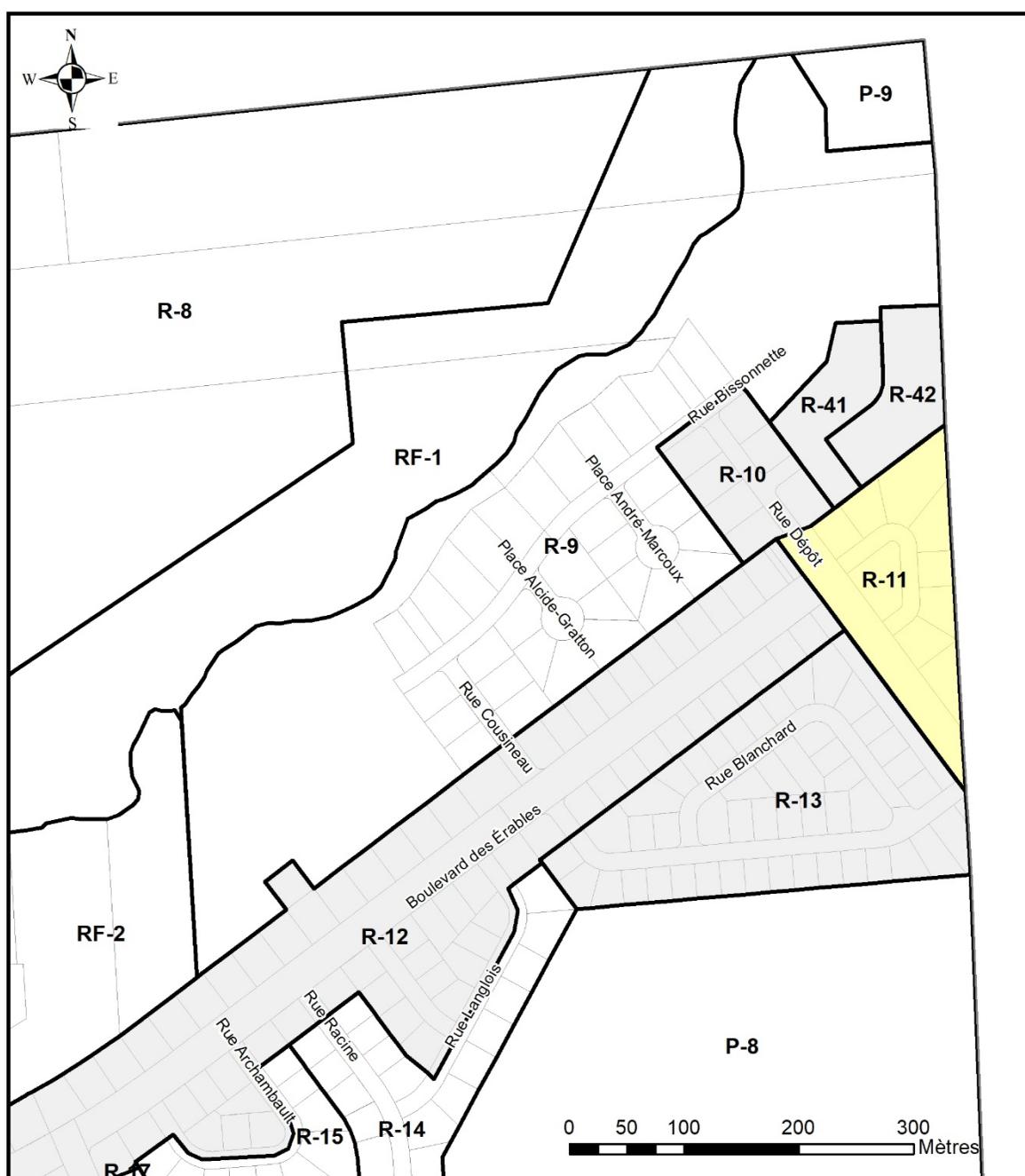
« 4.4 L'immeuble comprend 12 garages rattachés en un ou deux bâtiments isolés, situés en cour avant à minimum de 3,0 m de la ligne avant. Une distance minimale de 3,0 m sera maintenue entre les deux bâtiments ; »

2.4 Les autres conditions de la résolution 292-22-08-15, pour le projet particulier situé au 1580-1590, place de la Samare, sont maintenues.

3 Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone concernée R-11 telle qu'elle apparaît à l'annexe comprenant le plan numéro VALV-010-Z01 du *Règlement de zonage numéro 560* est connue comme étant une partie du territoire situé à l'est du boulevard des Érables et à l'est de la rue Blanchard, composé des terrains situés à la Place de la Samare. La zone est bordée à l'est par la limite municipale avec le Canton de Valcourt.

Le tout, tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Joey Savaria, urbaniste, en date du 4 octobre 2022.



Légende	
Zonage	
	Zone visée R-11
	R-10
	R-12
	R-13
	R-41
	R-42
	Lots



EXTRAIT PLAN DE ZONAGE NO VALV-010-Z01
SERVICE DE L'URBANISME
PPCMOI: 1580-1590, PLACE DE LA SAMARE
Plan préparé par Joey Savaria, urbaniste
En date du 4 octobre 2022

ADOPTÉE

010-23-01-16

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-20

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une consultation publique, lors d'une assemblée ayant eu lieu le 16 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement d'urbanisme portant le numéro 560-20 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Ce règlement a pour objet d'ajouter de nouvelles dispositions en matière de bâtiments accessoires pour les immeubles multifamiliaux, de modifier les dispositions en matière de stationnement, de préciser l'application des dispositions sur les murs de soutènement et les clôtures ainsi que d'ajouter des opportunités en matière d'affichage commercial.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

011-23-01-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 613-1

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 613-1 modifiant le règlement 613 relatif à la démolition d'immeubles.

Il est à noter que des modifications ont été apportées depuis l'adoption du projet de règlement initial :

- Ajout des définitions de Démolition et de Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé;
- Ajout des lieux et monuments historiques du Canada à la définition d'un Immeuble patrimonial;
- Ajout d'une disposition sur la désignation d'un président de comité de démolition;
- Préciser les pouvoirs et devoirs de l'officier municipal à l'égard du présent règlement;
- Préciser que le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Valcourt;
- Ajout d'une amende minimale pour quiconque empêche l'officier municipal de pénétrer sur l'immeuble où a lieu une démolition.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

012-23-01-16

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 635-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 635
RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement 635-1 modifiant le règlement numéro 635 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce règlement a pour objet d'ajouter de nouvelles exigences en matière de protection des immeubles patrimoniaux.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

013-23-01-16

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 618-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT
UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT**

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement 618-3 modifiant le règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt.

Ce règlement a pour objet de modifier le délai octroyé pour l'accomplissement des travaux (24 mois après la signature de l'acte de vente).

Ce règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de la Ville de Valcourt et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

014-23-01-16

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 646 SUR LES TAXES ET COMPENSATION
POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé séance tenante le 13 décembre 2022;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 646 SUR LES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2023.

Ce règlement a pour but d'établir les taux de taxes pour les différentes catégories d'immeubles prévues sur le territoire de la Ville de Valcourt ainsi que les différents tarifs concernant l'eau, la disposition des matières résiduelles, recyclables et compostables de même que la tarification relative aux différents services dispensés par la Ville de Valcourt, le tout pour l'année 2023.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

015-23-01-16

ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte l'adhésion pour l'année 2023, aux associations suivantes :

Ville de Valcourt, pour :

NOM DE L'ASSOCIATION	COÛT
- Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (C.O.M.A.Q.)	1665.00 \$
- Association des directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.)	495.00 \$
- Québec municipal	310.00 \$
- Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (A.Q.A.I.R.S.)	297.00 \$
- Association québécoise des loisirs municipaux	350.00 \$
- Conseil sport Loisir de l'Estrie*	105.00 \$
- Croix Rouge (piscine)*	55.00 \$
- Société de sauvetage (piscine)*	200.00 \$
- Association des professionnels à l'outillage Municipal	110.00 \$
-Association des archivistes du Québec	205.00 \$

Prendre note que les prix soumis excluent les taxes applicables.

ADOPTÉE

016-23-01-16

ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LA DÉCONNEXION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est soucieuse de la santé physique et psychologique de ses employés, cadres et élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la Politique en matière de déconnexion, afin d'encourager les employés, cadres et élus à se débrancher des outils numériques en dehors des heures consacrées au travail.

ADOPTÉE

017-23-01-16

OFFRES DE SERVICES EN INFORMATIQUE

ATTENDU les offres de services de La Paperasse / Kreasoft, en date du 14 et 20 décembre 2022, pour des services de protection additionnelle concernant les serveurs de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE ces offres s'avèrent être les plus avantageuses et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les offres de services de La Paperasse / Kreasoft, pour des services de protection additionnelle concernant les serveurs de la Ville de Valcourt, respectivement pour des montants mensuels de 512.00 \$ et 250.72 \$ excluant les taxes applicables (02-190-00-414)

ADOPTÉE

018-23-01-16

**COLLABORATION AU CAHIER DE LA TRIBUNE POUR LE 40E ANNIVERSAIRE
DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la contribution au cahier de La Tribune, pour le 40e anniversaire du Grand Prix Ski-doo de Valcourt, pour un montant de 1 945 \$ représentant une page complète couleur (p.b. 02-629-00-349)

ADOPTÉE

019-23-01-16

FORMATION / CONSEILLERS NUMÉRO 5 ET 6

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la participation de messieurs Dany St-Amant et Julien Bussières, respectivement conseiller numéro 5 et 6, à la formation suivante :

- Le lean management / Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale (formation virtuelle se donnant les 31 janvier et 1er février 2023 de 13h à 16h), pour un coût de 440.00 \$ par participant, excluant les taxes applicables (p.b. 02-110-00-310).

ADOPTÉE

020-23-01-16

AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les transferts budgétaires suivants :

Compte	Description	Montant
03-510-00-000	Surplus affecté - Exercice précédent	(10 000,00) \$
59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnements non affecté	(20 000,00) \$
03-510-00-014	Surplus accumulé affecté - Nouveau développement	(278 000,00) \$
03-510-00-023	Excédent affecté - Sécurité civile	(32 778,85) \$
03-510-00-024	Excédent affecté - Parcs et terrain de jeux	(30 000,00) \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

03-510-00-020	Excédent affecté – Restructuration administration	(139 000,00) \$
03-610-00-003	Fonds réservés - Fonds de roulement	(127 463,35) \$
03-610-00-005	Fonds réservés - Eaux usées	(226 000,00) \$
03-610-00-006	Fonds réservés - Eau potable	(50 000,00) \$
		(913 242,20) \$

D'autoriser le transfert vers les comptes suivants :

Compte	Description	Montant
59-131-00-010	Excédent affecté - Année suivante	30 000,00 \$
59-131-00-014	Excédent affecté - Nouveaux développements	278 000,00 \$
59-131-00-025	Excédent affecté - Sécurité civile	32 778,85 \$
59-131-00-024	Excédent affecté - Parcs et terrains de jeux	30 000,00 \$
59-131-00-020	Excédent affecté - Restructuration	139 000,00 \$
59-151-00-000	Partie non engagée – Fonds de roulement	127 463,35 \$
59-140-00-002	Fonds réservé Eaux Usées	226 000,00 \$
59-140-00-001	Fonds réservé Eau potable	50 000,00 \$
		913 242,20 \$

De renommer le poste budgétaire d'excédent affecté « Boisé du Ruisseau » selon les termes « Nouveaux développements ».

ADOPTÉE

021-23-01-16

REVENTE DU LOT NUMÉRO 4 961 074 (BOISÉ DU RUISSEAU PHASE II)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de toutes les parties qu'il y ait revente du lot numéro 4 961 074 au lieu d'une rétrocession du terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la revente du lot numéro 4 961 074 par l'actuel propriétaire, selon les mêmes termes et conditions que la Ville de Valcourt avait prévues à même l'acte de vente de cet immeuble.

D'accorder un délai de six (6) mois pour compléter la transaction, à défaut de quoi la rétrocession du terrain pourrait être exigée.

ADOPTÉE

022-23-01-16

PRÊT DU BRASÉRO / COURSE DU CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le prêt du braséro au Club de ski de fond jeunesse, lors de la course régionale, qui sera tenue le dimanche 22 janvier 2023. Le braséro sera installé à proximité du Ciboulot.

ADOPTÉE

023-23-01-16

EMBAUCHE POUR LE SERVICE DES LOISIRS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher la personne suivante pour la tenue des activités à la cantine de l'aréna :

Madame Arielle Bourque, poste de préposée de la cantine de l'aréna, au taux horaire de 14.25 \$ (selon le nombre d'heures réellement travaillées).

Aucune période de probation n'est requise. Le lien d'emploi peut être interrompu en tout temps par résolution du Conseil municipal, sans dédommagement ou préavis. Aucuns avantages sociaux ne sont prévus pour ces catégories d'emplois (occasionnel, temporaire, temps partiel).

L'embauche est rétroactive au 5 janvier 2023.

ADOPTÉE

024-23-01-16

OFFRE DE SERVICES POUR LA CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU

ATTENDU QU'il est possible, en vertu des dispositions du Règlement numéro 626 sur la gestion contractuelle, de contracter de gré à gré pour un contrat dont le coût n'excède pas le seuil d'appel d'offres publics;

ATTENDU la soumission de la firme Tessier Récréo-Parc, en date du 24 octobre 2022, pour la fourniture d'équipements pour la construction d'un jeu d'eau (excluant les frais d'excavation, de dalle au sol et de raccordement);

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Tessier Récréo-Parc, pour la fourniture d'équipements pour la construction d'un jeu d'eau (excluant les frais d'excavation, de dalle au sol et de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

raccordement), pour un montant de maximal 121 200.00 \$ taxes nettes;

Que cette acceptation soit conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

025-23-01-16

AUTORISATION POUR SIGNATAIRE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Marc Tétrault, contremaître aux travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents requis au Programme d'entretien préventif ainsi que tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, relatif aux immatriculations, transferts et autres transactions pour les véhicules de la municipalité, pour son service respectif et ce pour l'année 2023.

ADOPTÉE

026-23-01-16

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 7 / AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU la recommandation de paiement no 7, produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, en date du 20 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 7, au montant de 72 288.73 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Construction Olivier et Lyonnais, relativement aux travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, selon sa recommandation datée du 20 décembre 2022;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour au et nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de certificat de paiement no 7 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

027-23-01-16

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-17 / DIRECTIVE EN STRUCTURE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-17 concernant la directive en structure, en considération de différents changements concernant le projet d'agrandissement de l'usine du lac Bowker (trappe d'accès, dalle structurale, ajout de différents matériaux), selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 19 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-17 concernant la directive en structure, en considération de différents changements concernant le projet d'agrandissement de l'usine du lac Bowker (trappe d'accès, dalle structurale, ajout de différents matériaux), selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 19 décembre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 13 063.40 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

028-23-01-16

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-18 / MODIFICATION EN ÉLECTRIQUE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-18 concernant la directive en électricité, en considération de différents changements apportés au projet d'agrandissement de l'usine du lac Bowker (annulation du conduit et du filage de la génératrice, ajout d'un luminaire et annulation du conduit intérieur du caniveau), selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 20 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-18 concernant la directive en électricité, en considération de différents changements apportés au projet d'agrandissement de l'usine du lac Bowker (annulation du conduit et du filage de la génératrice, ajout d'un luminaire et annulation du conduit intérieur du caniveau), selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 20 décembre 2022, ce qui générera une diminution du contrat de 10 249.97 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

029-23-01-16

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-19 / MODIFICATION EN STRUCTURE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-19 concernant la directive en structure, en regard à l'ajout d'une base de toit, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 21 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter l'ordre de changement no OCA-19, en regard à l'ajout d'une base de toit, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 21 décembre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 3 315.15 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

030-23-01-16

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-20 / TRAVAUX EN STRUCTURE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-20, concernant des travaux de maçonnerie, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 12 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-20, concernant des travaux de maçonnerie, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, en date du 12 janvier 2023, ce qui générera une augmentation du contrat de 1 604.02 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

031-23-01-16

OFFRE DE SERVICES / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

ATTENDU l'offre de services de la firme Solmatech en date du 9 décembre 2022, pour des travaux de contrôle qualitatif des matériaux au site de concassage Carpentier;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Solmatech, pour des travaux de contrôle qualitatif des matériaux au site de concassage Carpentier, selon les tarifs suivants (excluant les taxes applicables) :

- 4 417.03 \$ (essais environnementaux)
- 599.40 \$ (essais granulaires)
- 1 212.80 \$ (taux pour le personnel)

(p.b. 02-320-00-419)

ADOPTÉE

032-23-01-16

CONSIGNE ÉLARGIE - POINT DE DÉPÔT À LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU les nouvelles normes en matière de consigne et de collecte sélective ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt possède les infrastructures nécessaires afin d'accueillir un point de dépôt pour la consigne élargie;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'il serait important pour la région du Val7 de bénéficier d'un tel service à proximité de leur milieu de vie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De signifier à la MRC du Val-Saint-François l'intérêt de la Ville de Valcourt à devenir un point de dépôt officiel pour la consigne élargie.

ADOPTÉE

033-23-01-16

TECQ 2019-2023 / VERSION NO 6

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 06 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 06 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

034-23-01-16

SIGNATURE D'UNE OFFRE DE SERVICES AVEC OUII ÉNERGIE

ATTENDU QUE la soumission de OUII Énergie arrive à échéance en avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ratifier l'offre de services de OUII Énergie, pour la fourniture de gaz naturel, pour une période de 24 mois à compter du 1er mai 2023, pour un prix fixe de 19.949 c/m3, selon les termes et modalités de l'engagement soumis.

ADOPTÉE

035-23-01-16

AUTORISATION DE FORMATION POUR UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la participation de monsieur Michael Provencher à la formation « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction », pour un montant de 285.00 \$ excluant les taxes applicables. Les frais de repas et de kilométrage seront également remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

036-23-01-16

ACHAT D'UNE NOUVELLE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'offre de services de Automobile J.P. Yergeau inc., pour l'acquisition d'une nouvelle camionnette F250 2023 (modèle Super Duty SRW HX Cabine SI) pour le services des travaux publics, en date du 12 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Automobile J.P. Yergeau inc., pour l'acquisition d'une nouvelle camionnette F250 pour le services des travaux publics, pour un montant de 65 925.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-040-00-002).

Ce prix inclus la taxes sur les pneus mais exclus le coût des accessoires.

ADOPTÉE

037-23-01-16

DEMANDES ADDITIONNELLES DU CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le prêt de l'arche de bienvenue au Club de ski de fond jeunesse de Valcourt, pour la course régionale qui se tiendra le dimanche 22 janvier 2023;

D'accepter la présence de monsieur Julien Bussières, conseiller numéro 5, comme représentant officiel de la Ville de Valcourt, pour la remise des médailles.

ADOPTÉE

038-23-01-16

MANDAT - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR LA DIMINUTION DES GMR

ATTENDU l'offre de la MRC du Val-Saint-François de faire appel aux services de l'organisme FÈVE (Festivals et événements verts de l'Estrie), afin d'offrir à la population de Valcourt et région des activités de sensibilisation au bon tri des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater madame la directrice générale Karine Boucher pour faire la demande de services à la MRC du Val-Saint-François, selon les crédits budgétaires disponibles.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

039-23-01-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h08.

ADOPTÉE